



**SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME -
GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du comité syndical
du 23 février 2007*

**Réunion du comité syndical
du 23 février 2007**

Le comité syndical du 23 février 2007 s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville, sous la présidence de Monsieur Jérôme BIGNON.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jérôme BIGNON
- Monsieur Yves BUTEL
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Gilbert MATHON

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Yves CAUCHOIS
- Madame Yvonne PERRUCHOT
- Monsieur Christian THOMIRE
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur Thierry HUET
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Emile HENGH
- Madame Brigitte HEDOUIN
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Maurice CAILLEUX

Membres suppléants :

Représentant du Département de la Somme

- Monsieur Laurent SOMON
- Monsieur Daniel CAPON

Représentant des Communes

- Monsieur Paul LEROUX
- Monsieur Jean-Pierre BOULARD
- Monsieur Christian DELOISON

ABSENTS EXCUSES :

Membres Titulaires :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Philippe BEAUVISAGE
- Monsieur Pierre MARTIN
- Monsieur Philippe ARCILLON
- Monsieur Dominique CAMUS
- Monsieur Hubert HENNO
- Monsieur Emmanuel MAQUET

- Monsieur Thierry VANSEVENANT
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

Représentant des Communes

- Monsieur Guy DELAHAYE
- Monsieur Pierre-Yves FAUQUET
- Madame Roselyne BOURGUELLE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Marcel LEJEUNE
- Monsieur Jean-Claude VANNICATTE
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur François BIZET

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Jean-Christian CORNETTE
- Madame Pascale SINGLE
- Monsieur Thierry BALESDENT
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Sébastien KEIFF, PNR

RELEVÉ DE DECISIONS

I - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

SYNDICAT MIXTE

1 - Droits de chasse 2007/2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les modalités tarifaires des droits de chasse pour la saison 2007 /2008.

LE CROTOY

2 - Digue Jules Noiret

Au vu de la délégation de la compétence transférée au syndicat mixte et des travaux à réaliser d'urgence et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à confier la maîtrise d'ouvrage déléguée au profit de la commune de Le Crotoy pour la réalisation des travaux dans le cadre de la procédure d'urgence.

CAYEUX-SUR-MER/LE HOURDEL

3 - Opération Grand Site National – Gestion des flux touristiques et valorisation des paysages

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de modifier le plan de financement, comme suit :

EUROPE FEDER	30 %	33 600 €
COMMUNE DE CAYEUX/MER	20 %	22 400 €
SYNDICAT MIXTE	50 %	56 000 €
(dont dotation Conseil Général 33 600 €)		-----
		112 000 €

ENTREE DE VILLE DE QUEND

4 - Modification du plan de financement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le nouveau plan de financement ci-dessous et autorise son Président à déposer un nouveau dossier de prise en considération auprès des services de la DRE.

FEDER	40 %	524 000 €
Conseil Régional	29 %	379 900 €
Syndicat mixte	31 %	406 100 €

AULT - ONIVAL – LE SITE DU MOULINET

5 - Travaux préalables aux opérations d'aménagement du site : restauration de la porte

monumentale de la rue Charles Bréhamet et de ses abords

Rapport annulé

PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE

6 - Acquisition des terrains des consorts PLATEL sis commune de Le Crotoy

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec les consorts PLATEL, à verser une indemnité d'éviction à Monsieur Paul LEROUX ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

7 - Acquisition des terrains de l'Indivision ULRICH sis commune de Fort-Mahon Plage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec les membres de l'Indivision ULRICH ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

8 - Acquisition des terrains de Monsieur et Madame DANGOISSE sis commune de Le Crotoy

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec Monsieur et Madame Pierre DANGOISSE, à verser l'indemnité d'éviction à Monsieur Paul LEROUX, exploitant agricole, ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

CONFORTEMENT DES ZONES URBANISEES DU VIMEU

9 - Extraction des matériaux sur le domaine public maritime, transport et mise en œuvre – Choix du titulaire du marché de travaux

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le marché avec la Société COLAS Nord Picardie, ainsi que tous les actes se rapportant à son exécution.

10 - Procédure d'urgence – Confortement arrière amer sud

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager les travaux avant les marées du mois de mars si l'autorisation est donnée par Madame le Maire de Cayeux-sur-Mer.

II – DESTINATION BAIE DE SOMME

EVOLUTION DE L'HOTEL RESTAURANT DU CAP HORN

11 - Travaux d'aménagement – phase 1 – transformation des gîtes et collectifs en 25 chambres d'hôtel – Modification du plan de financement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de modifier le plan de financement comme suite :

EUROPE FEDER	13,50 %	soit 185 625,00 €
Syndicat mixte/DBS	86,50 %	1 189 375,00 €

*(dont dotation Investissement
Conseil Général 89 375 €)*

MAISON DE LA BAIE DE SOMME ET DE L'OISEAU

12 - Partenariat avec l'Association Picardie Nature

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par sept voix contre et sept voix pour dont celle du Président, prépondérante, de se prononcer favorablement sur ce projet de partenariat et d'autoriser, le cas échéant, le Président à signer la convention de partenariat.

13 - Avenant à la convention entre la Société Vol Libre et le syndicat mixte

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant à la convention avec la Société Vol Libre.

PARC DU MARQUENTERRE

14 - Protocole transactionnel

Suite au litige qui oppose l'hôtesse d'accueil caissière du parc du Marquenterre au syndicat mixte devant le Conseil des Prud'hommes, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer le protocole d'accord transactionnel établi par la société FIDAL.

RAPPORT D'INFORMATION

- Tableau des marchés du mois de février 2007